Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

Absents excusés : Michel LENGLET (pouvoir à Alain PESEUX), Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à

Jean-Louis VIENNET), Christine PUGIN (pouvoir à Paul RUCHET) et Maryline BORDY.

Absents: Vicky ESTUR.

Secrétaire de séance : Dominique PERRIER.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h10.

Ajout point à l'ordre du jour : - Convention antenne téléphonique

I- Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2022 : à l'unanimité.

II – <u>Urbanisme</u>

A- <u>Départ dossiers vers CCPHD</u>

1) Permis d'aménager

SARL SFHN « A la Combe » Aménagement 18 parcelles pour futur lotissement

2) Certificat d'urbanisme

CUCHEROUSSET Bernard 36 rue des Oiseaux 2 maisons individuelles

3) Permis de construire

SARL CHARM'OSSATURE 11 rue des Ruchottes Reconstruction bâtiment artisanal

PUGET Didier 22 rue de la Pissoire Pergola bioclimatique

4) <u>Déclarations préalables</u>

CHAUVIN Mickaël 20 rue des Tilles Muret de soutènement SFHN 16 rue des Granges Division en vue de construire

RAYMOND Yves 10 rue du Château d'Eau Abri camping-car

B- Retour dossiers CCPHD

1) <u>Permis de construire</u>

SCI VLE	10 rue des Ruchottes	Bâtiment d'activités	Accordé
TIKENLI Hakan	14 rue des Acots	2 logements	Refus
CUINET Kévin	1 rue des Fleurs	Maison d'habitation	Accordé
GAEC CHOPARD	La Grange Coulon	Extension bâtiment agricole	Accordé

2) <u>Déclarations préalables</u>

TROUILLOT Mattéo	18 rue des Courbes P.	Chgt menuiseries et murette	Accordé
JOSSERAND Michel	11 rue du Lys	Rénovation mur d'enceinte	Refus
CHAUVIN Mickaël	20 rue des Tilles	Muret de soutènement	Accordé
ECHAUBARD-FERNIOT	2 Ham. Croix de Pierre	Façade, muret et clôture	Accordé
JEANNEROD Alexandre	37 rue des Granges	Modif ouvertures, rénovat°/agra	indissement abri

Accordé

LANDRY Dominique 1 rue de la Gare Ravalement façades Accordé
RAYMOND Yves 10 rue du Château d'Eau Abri camping-car Accordé

C- <u>Courriers divers</u>

FLEURY Gérard rue des Oiseaux Ravalement de façade

D- Projet Jean-Michel FLEURY

Présentation d'aménagement d'une parcelle située rue des Acots pour construction d'un bâtiment à usage commercial et de 3 maisons d'habitation.

Pour le bâtiment commercial, il est prévu l'aménagement de 5 places de parking dont 2 places destinées aux personnes handicapées sur la parcelle, et 5 places sur le trottoir du domaine communal.

L'aménagement du domaine public sera soumis à l'avis du Conseil.

III – Vente parcelle JOSSERAND Michel

Le Conseil Municipal accepte de vendre à Monsieur Michel JOSSERAND une parcelle située rue du Lys au prix de 50 €/m² (superficie à définir).

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de Monsieur Michel JOSSERAND

A l'unanimité, le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjoints pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

Délibération 2022 10 01

IV – Vente parcelle TUPIN Jacques

Le Conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Jacques TUPIN une parcelle située rue Elisée Cusenier au prix de 50 €/m² (superficie à définir).

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de Monsieur Jacques TUPIN.

A l'unanimité, le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjoints pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

Délibération 2022 10 02

V – Restauration de l'ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire : choix de l'entreprise

A l'issue de la consultation des entreprises relative à l'opération de « Restauration de l'ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire », lancée le 17 août 2022 par la commune, et suite à :

- l'ouverture des offres du 15/09/2022,
- et l'analyse finale des offres en commission travaux du 04 octobre 2022

le maire, sur avis de la commission, propose le choix de l'entreprise et le montant de travaux suivants :

Offre de l'entreprise Groupement SAS VETTER et KOLLY TP pour un montant de : 203 617,10 € HT.

Par 20 voix « pour » et 1 abstention (Michel LENGLET), le conseil municipal :

- reprouve l'offre de l'entreprise Groupement SAS VETTER et KOLLY TP pour un montant de 203 617,10 € HT.
- autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement de ces travaux, ainsi que tout avenant éventuel.

Délibération 2022_10_03_B

VI – <u>Sécurisation rue des Granges : demande de subvention</u>

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, s'engage à réaliser et financer l'installation de coussins berlinois pour la sécurisation de la rue des Granges.

Montant des travaux : 4 173.66 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à monter le dossier de subvention, se prononce sur le plan de financement suivant :

- DETR (30%) 1 252.00 € - Fonds libres 2 921,66 €

- Il sollicite en conséquence, l'aide financière de l'Etat et demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention.
- Il s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la notification de la décision attributive de subvention.

Délibération 2022_10_04

VII – <u>Budget « panneaux photovoltaïques » : ouverture de crédits pour paiement impôt</u> sur les sociétés 2021

Les collectivités territoriales jouissant de l'autonomie financière sont passibles de l'impôt sur les sociétés, dans les conditions de droit commun, lorsqu'elles exercent des activités lucratives pouvant être exécutées par des prestataires privés dans le cadre d'un marché concurrentiel.

Ainsi, l'activité de vente et production d'électricité du budget « Panneaux photovoltaïques » est soumise à l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice 2021 (déclaration en 2022).

La collectivité est redevable de l'impôt à hauteur de 618 €.

Le montant n'ayant pas été provisionné, il convient d'ouvrir des crédits au compte 6951 « Impôt sur les bénéfices » pour la somme de 618 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération 2022 10 05

VIII – Convention de bail pour implantation pylône de téléphonie

Prochainement sera installé un pylône de téléphonie sur un terrain communal situé à Charbonnières les Sapins.

Il est donc proposé au conseil municipal un bail entre TDF et la commune d'une durée de 20 années et pour un montant annuel de 3 500.00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Délibération 2022_10_06

VIII – Questions et informations diverses

➤ Suite à la vente du 6 octobre, un lot de 276 m3 feuillus issu des parcelles 16 et 18 (EMBLERY) a été vendu à la scierie du LOMONT pour 30 220 Euros HT soit 109 euros /m3.

Pour Charbonnières un lot est mis à la vente le 14 octobre (Vente réservée au lot de petit volume).

Vente d'un lot de bois à Verrières du Grosbois d'une contenance de 180 m3 à 61,85 € /m3.

> Périscolaire : réunion du 4 octobre.

Point sur accueil des enfants : Le périscolaire refuse entre 15 et 20 enfants par jour pour le repas du midi. « Familles Rurales » fait à nouveau face à un manque du personnel pour l'encadrement des enfants et recherche 1 personne à temps plein et 2 personnes à temps partiels (20 heures et 8 heures).

➤ 250 personnes se sont déplacées le 2 octobre au festival des solutions écologiques.

A l'occasion de cette journée placée sous le signe des solutions environnementales, divers stands et ateliers ont permis de faire découvrir et expérimenter des idées écologiques et des solutions concrètes pour agir au quotidien dans le respect de la planète.

Le marché des producteurs a permis la mise en avant des circuits courts et du terroir local ainsi qu'une restauration sur place avec des produits frais.

Des animations se sont déroulées toute la journée (ludiques, sportives et spectacles).

- ➤ La coupure de l'éclairage public la nuit nécessitait l'installation de boîtiers de commande sur chaque point lumineux. Le devis étant apparu élevé, il a été décidé de privilégier un passage par les boîtiers Linky. Le dispositif en cours de développement permettra à terme de couper l'éclairage public de 00h00 à 06h00. La manipulation se faisant par ordinateur, il sera possible d'agir sur les horaires d'extinction.
- > Stagiaire mairie : Emilie de l'ESAT effectuera un stage de découverte à la mairie du 21 au 25 novembre 2022.
- ➤ Logement mairie à disposition d'une famille ukrainienne : le loyer et les charges (eau, électricité, ordures ménagères) ont été pris en charge par la commune depuis le 1^{er} avril 2022.

A compter du 1^{er} novembre, la famille supportera le loyer ainsi que les charges.

➤ Changement formule du bulletin communal « l'Alliance » :

- Parution tous les 2 mois
- Sous forme de journal
- Mise à disposition en mairie, distributeurs et commerces.
- ➤ Proposition nom de l'école soumis à l'avis du Conseil.
- ➤ Prochaine réunion de Conseil : le jeudi 17 novembre 2022

Le Maire Paul RUCHET La secrétaire de séance Dominique PERRIER

Liste des délibérations

2022_10_01: Vente parcelle JOSSERAND Michel

2022_10_02 : Vente parcelle TUPIN Jacques

2022_10_03_B : Restauration de l'ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire : choix de l'entreprise

2022_10_04 : Sécurisation rue des Granges : demande de subvention

 $2022_10_05: Budget « panneaux photovolta\"iques » : ouverture de crédits pour paiement impôt$

sur les sociétés 2021

2022_10_06 : Convention de bail pour implantation pylône de téléphonie